

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

*Unité*Travail*Progrès*

DECRET n° 2004-20 du 10 Février 2004
portant nomination des membres de la commission d'organisation
de la réunion de la Zone Franc à Brazzaville

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2004-19 du 10 Février 2004 portant création, attributions
et organisation de la commission d'organisation de la réunion de la Zone Franc à
Brazzaville ;

Vu le décret n° 2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s
2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant
nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE:

Article premier : Sont nommés membres de la commission d'organisation de la
réunion de la Zone Franc à Brazzaville,

Comité d'honneur :

Président : le Président de la République

Membres :

- le ministre de l'économie, des finances et du budget ;
- le ministre du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration
économique ;

- le ministre des affaires étrangères, de la coopération et de la francophonie ;
- le ministre, directeur de cabinet du Président de la République.

Comité technique

Président : M. Rigobert Roger ANDELY, ministre de l'économie, des finances et du budget ;

Premier vice- président : M. Clément MIERASSA, conseiller économique et aux affaires internationales du ministre de l'économie, des finances et du budget ;

Deuxième vice-président : M. Mathias DZON, directeur national de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale ;

Troisième vice-président : M. Robert MASSAMBA DEBAT, directeur général de l'économie ;

Rapporteur : Mme Virginie Clémence MBASSI, attachée de presse du ministre de l'économie, des finances et du budget ;

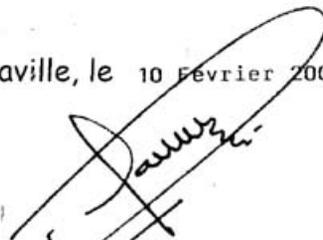
Membres :

- M. Clotaire Claver OKOUYA, conseiller économique et financier du Président de la République ;
- M. Wilfrid Albert OSSIE, directeur de cabinet du ministre de l'économie, des finances et du budget ;
- M. Abdias Marcel ONDAKO, représentant du ministre d'Etat chargé de la coordination de l'action gouvernementale, ministre des transports et des privatisations ;
- M. Raymond Serge BALE, Ambassadeur, secrétaire général des affaires étrangères ;
- Mme Dorothee OUISSIKA, directrice générale du centre national de la statistique et des études économiques ;
- M. Jean ZOUALI, directeur des assurances au ministère de l'économie, des finances et du budget ;
- Mathias NGOUNDA, directeur de l'équipement et des services généraux au ministère de l'économie, des finances et du budget ;
- les présidents des sous commissions.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera./.

2004-20

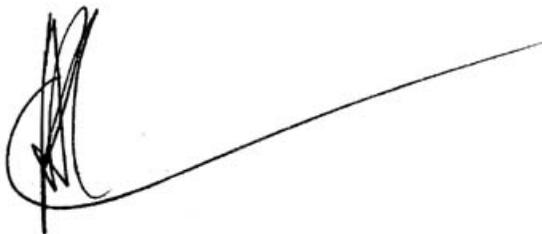
Fait à Brazzaville, le 10 février 2004



Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre de l'économie,
des finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY